



***SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE***

# **RAPPORT ANNUEL**

## **Prix et Qualité du Service Public d'Eau potable**

***Exercice 2022***



# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT .....</b>	<b>4</b>
1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat .....	4
<b>II. LES FAITS MARQUANTS DE CETTE ANNEE 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>III. LE PATRIMOINE DU SYNDICAT .....</b>	<b>6</b>
2. Les ressources d'eau brute .....	6
3. Les stations de production d'eau potable.....	8
4. Les ouvrages de stockage et de reprise .....	9
5. Les réseaux d'adduction d'eau.....	10
6. Les branchements .....	11
<b>IV. LES INDICATEURS QUANTITATIFS.....</b>	<b>13</b>
7. Le bilan des volumeS.....	13
8. Le rendement et indices des réseaux de distribution.....	16
<b>V. LES INDICATEURS QUALITATIFS.....</b>	<b>17</b>
9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées .....	17
<b>VI. LES TRAVAUX.....</b>	<b>18</b>
10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés .....	18
11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages .....	20
12. Les compteurs .....	21
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	23
<b>VII. LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>24</b>
14. La tarification de l'eau 2022 .....	24
15. L'état de la dette.....	26
16. Les abandons de créances .....	26
17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau .....	27
<b>VIII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>28</b>
18. Gestion usagers .....	28
19. Service Technique.....	30

# Préambule

- Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère exerce les deux compétences suivantes : production et distribution de l'eau potable sur les territoires désignés ci-après.

**Collectivités membres de la Distribution :** Uzerche, Saint-Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint-Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze secteur Montane, Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane).

**Collectivités membres de la Production :** Espartignac, Egletons et les membres de la distribution.

- Conformément à l'article L2224.5 du CGCT, Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre**.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le présent rapport doit être établi conformément aux dispositions des décrets n°2007-675 du 2 mai 2007, n°2015-1820 du 29 décembre 2015, de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport comprend (à minima) le calcul des indicateurs descriptifs du service et de performance qui figurent dans les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des indicateurs 2022 est présenté en page 13 du présent rapport et vous trouverez leurs modalités de calcul tout au long du rapport. Chaque année, le Service de l'Eau est chargé de renseigner ces indicateurs, sur la plateforme S.I.S.P.E.A (Système d'information des Services Publics d'eau et d'assainissement) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement qui recueille toutes les données des services et, les met à la disposition du grand public, sous forme de cartes, synthèses et rapports téléchargeables en ligne : <https://services.eaufrance.fr/>.

- Le présent rapport doit être :
  - présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : le 11 juillet 2023
  - présenté en Comité Syndical courant septembre 2023
  - transmis pour approbation à la Communauté d'Agglomération de Tulle, à Egletons, Espartignac et Uzerche avant le 31 décembre 2023
  - Saisi sur le site de SISPEA avant le 15/10/2023

# I. Présentation générale du Syndicat

## 1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère se situe en **Corrèze**. Le service est exploité en régie sauf, pour la commune d'Uzerche qui est en délégation de service Public (contrat avec SUEZ d'une durée de 15 ans du 01/01/2017 au 31/12/2031).

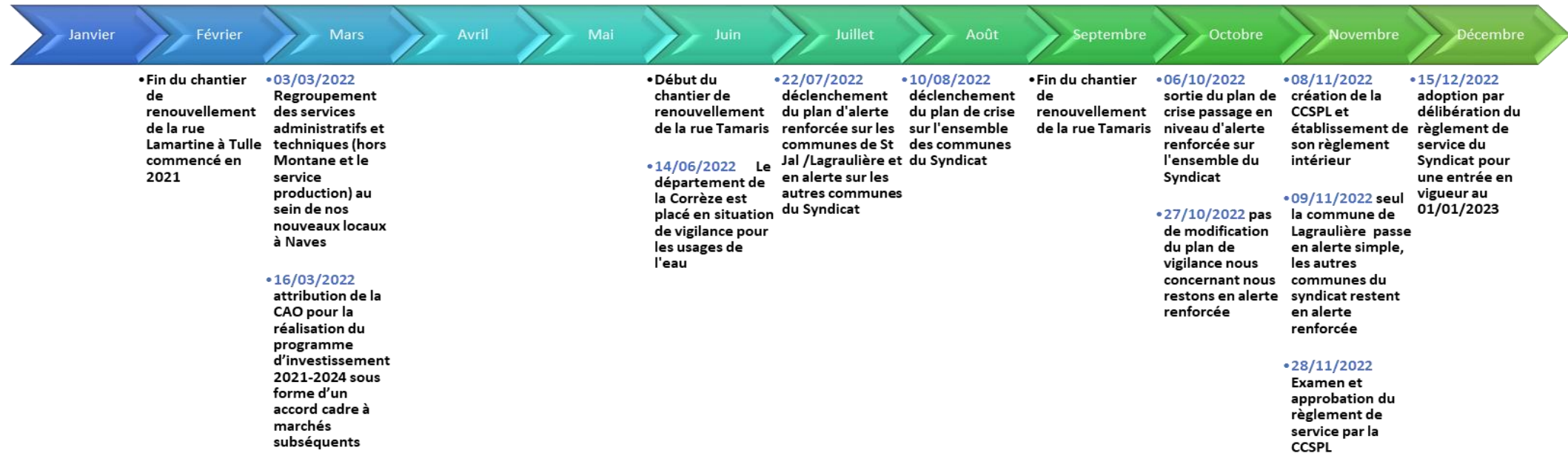
### Indicateurs

	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Montane	Uzerche (DSP Suez)	Indice consolidé*	Code fiche
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>						
Nombre d'habitants desservis				2855		D101.0
Prix du service au 01/01/2022 (TTC) pour 120 m3	407.38			3.9193		D102.0
Délai maximal d'ouverture des branchements	Non défini à ce jour					D151.0
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>						
Indice d'avancement de protection de la ressource	80%	80%	80%	SO	80%	P108.3
Indice connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau	39			110		P103.2
Rendement du réseau de distribution	64%	83.35%	60.12%	74.90%	69.71%	P104.3
Indice linéaire des volumes non-comptés m3/km/j	4.42	1.54	1.43	2.71	2.66	P105.3
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) m3/km/j	4.41	1.52	1.42	2.34	2.48	P106.3
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100	100	100	100	100	P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimie)	100	100	100	100	100	P102.1
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)				0		P151.1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements				100%		P152.1
Taux des réclamations écrites (/1000 abonnés)	2.23			15.03	3.59	P155.1
Taux de renouvellement des réseaux d'eau	0.04%	0%	0%	0%	0.04%	P107.2
Durée d'extinction de la dette	3.05 ans			SO		P153.2
Montant d'abandon de créances (€/m3 facturés)	423.97 €			0.0005	4878.72	P109.0
Taux d'impayés sur les factures d'eau	5.29%			2.51%		P154.0

\*indice consolidé = calculé à l'échelle de tout le service sans distinction de secteur

## II. Les faits marquants de cette année 2022

Cette année 2022 a été marquée par notre déménagement, la création du règlement de service à destination de nos abonnés, la mise en place de la CCSPL, la création d'un plan pluriannuel d'investissement et également par une longue période de sécheresse.



## III. Le patrimoine du Syndicat

### 2. Les ressources d'eau brute

Le Syndicat est alimenté par des ressources d'eau brutes souterraines et superficielles en fonction des secteurs desservis :

#### Ressources superficielles :

- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Vézère (les Carderies)
- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Montane (Pont du Reix)

#### Ressources souterraines :

- ◆ Sur la commune de Corrèze :
  - 4 captages (Puy Bacou)
  - 3 captages (Auliat)
  - 3 captages (Puy de Rhodes)
  - 1 captage (Cayre 2)
- ◆ Sur le secteur Montane :
  - 2 forages (Mons)
  - Source de la Graule
  - Source de Vitrac
  - Source du Monteil



#### L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources d'eau brute. En effet, la réglementation impose la mise en œuvre de périmètre de protection autour des captages afin de les protéger notamment vis-à-vis d'éventuelles pollutions accidentelles.

L'indicateur est calculé pour chaque captage ou groupe de captages puis consolidé en pondérant les pourcentages obtenus par le volume produit ou acheté en gros à une autre collectivité (P 108.3).

#### Modalités de calcul :

Valeur de l'indice	Stade d'avancement de la démarche de protection
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Vis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier recevable déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre
100%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UDI	Ressource	Avancement des périmètres de protection	Volumes produits ou achetés en gros (ramenés sur année civile)	Avancement de la protection
<b>Les Carderies (Uzerche)</b>	Prise d'eau des Carderies (Vézère)	DUP en du 28/06/2016	2 100 799 m3	80%
<b>Puy de Feyt (Corrèze)</b>	Captages de Puy Bacou (1, 3 à 4)	DUP du 28/05/1999	35 205 m3	80 %
	Captages d'Auliat (1 à 3)	DUP du 28/05/1999 (1 et 2) DUP du 02/12/2011 (3)	42 504 m3	80 %
	Captages Puy de Rhodes (1 à 3)	DUP du 28/05//1999	0 m3	80 %
	Captage du Cayre 2	DUP du 28/05/1999	0 m3	80 %
<b>Réservoir Bouysse (Corrèze)</b>	Captages du Monteil (1 à 3)	DUP du 28/05/1999	4 651 m3	80 %
<b>Monteil</b>	Captages du Monteil	DUP du 20/01/2003	124 m3	80%
<b>Réservoir de Vitrac</b>	Captage de Champlong (Vitrac)	DUP du 20/01/2003	42 316 m3	80%
<b>Pont de Reix</b>	Captages de la Graule (1 à 3)	DUP du 20/01/2003 modifiée le 27/08/2003 (1 et 2)	89 133 m3	80%
	Forages Mons F2-F4	DUP du 14/11/2014	24 930 m3	80%
	Prise d'eau dans Montane	DUP de 2003 (prise eau HS) et pas de DUP pour prise d'eau utilisée	49 987 m3	80%
<b>Indice consolidé 2022 (P108.3)</b>			<b>2 386 649 m3</b>	<b>80%</b>

### 3. Les stations de production d'eau potable

Le Syndicat est doté de **3 usines** de production d'eau potable :

USINE DE PRODUCTION D'EAU	TYPE DE TRAITEMENT	Capacité Maximale
<p><b>STATION DES CARDERIES (Uzerche)</b></p> 	<p>Traitement physico-chimique complet Affinage UF Désinfection</p>	<p>550 m3/h Soit 11 100 m3/j sur 22h00</p>
<p><b>STATION DE FEYT (Corrèze)</b></p> 	<p>Neutralisation Désinfection</p>	<p>30 m3/h</p>
<p><b>STATION DU PONT DE REIX (Vitrac)</b></p> 	<p>Traitement complet Neutralisation Désinfection</p>	<p>70 m3/h</p>



## 4. Les ouvrages de stockage et de reprise

COMMUNE	INTITULE	TYPE D'OUVRAGE	CAPACITE
TULLE	Réservoir de Lavergne	Réservoir	500 m3
TULLE	Réservoir de Trémouille	Réservoir	1000 m3
TULLE	Station de Bourbacoup	Station de pompage	
TULLE	Réservoir de Mulatet	Réservoir	500 m3
TULLE	Réservoir de Seigne	Réservoir	2*250 m3
TULLE	Réservoir de 13 vents	Réservoir	2*1000 m3
TULLE	Réservoir des Fontaines	Réservoir (dans enceinte de station de traitement)	1*2000 m3 + 2*1000 m3
TULLE	Réservoir de Sourie	Réservoir	2*1000 m3
SEILHAC	Réservoir La Borie Blanche	Réservoir	75m3
SEILHAC	Réservoir des Ferrieres	Réservoir	2*2500M3
LAGRAULIERE	Réservoir de Beauregard	Réservoir	200 m3
SAINT-CLEMENT	Station Puges de l'Anis	Station de pompage	
SAINT-CLEMENT	Surpresseur de Lespinat	Réservoir	10 m3
NAVES	Réservoir La Croix de Leyrat	Réservoir	180 m3
NAVES	Puy l'Aiguille	Réservoir	1*500 m3 + 1*300 m3
UZERCHE	Station des Carderies	Station de pompage	
UZERCHE	Station des Carderies	Station de Traitement	2*1000 m3
UZERCHE	Fargeas réservoir	Réservoir	1000 m3
UZERCHE	Las Bordas	Réservoir	200 m3
UZERCHE	Chammard	Réservoir	250 m3
UZERCHE	Grand Bos	Réservoir	400 m3
UZERCHE	Route d' Espartignac		200 m3
UZERCHE	Chantegrill	Réservoir	200 m3
UZERCHE	Puy Coudert	Réservoir	500 m3
UZERCHE	Mazeyrat	Réservoir	20 m3
CORREZE	Réservoir de Bouysse	Réservoir semi enterré	30 m3
CORREZE	Réservoir Le Peuch	Réservoir enterré	5 m3
CORREZE	Réservoir l'Hospital	Réservoir semi enterré	15 m3
CORREZE	Réservoir de Neupont	Réservoir semi enterré	500 m3
CORREZE	Réservoir Puy de Feyt	Réservoir semi enterré	150 m3
CORREZE	Station Puy de Feyt	Station de Traitement	30 m3
CORREZE	Station d'Auliat	Station de pompage	30 m3
CORREZE	Station La Chapelle	Surpresseur	
CORREZE	Station de la Queyrie	Surpresseur	10 m3
CORREZE	Station de Puy Bacou	Station de pompage	50 m3
VITRAC	Station du Pont de Reix		
VITRAC	Réservoir du Mons	Réservoir sur tour	500 m3
CORREZE	Réservoir Chêne des Bergères	Réservoir sur tour	500 m3
VITRAC	Réservoir de Vitrac	Réservoir	50 m3
	Réservoir Terriou	Réservoir	25 m3
	Réservoir Puy l'Aiguille	Réservoir	150 m3
	Réservoir La Bouldoire	Réservoir	100 m3

## 5. Les réseaux d'adduction d'eau

[Le linéaire de réseau :](#)

Secteurs et Communes	Linéaire de réseau
SEILHAC	184 km
ST JAL	
LAGRAULIERE	
ST CLEMENT	47 km
NAVES	89 km
TULLE	175 km
CORREZE	58 km
SECTEUR MONTANE (Communes de St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane et une partie de Corrèze)	184 km
UZERCHE	78 km
<b>TOTAL</b>	<b>815 km</b>

[L'indice de connaissance des réseaux d'eau :](#)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale (IP103.2).

[Modalités de calcul \(entre 0 et 120 points\) :](#)

	TERRITOIRE DU SPDFV (exploité en régie)	UZERCHE (DSP)
<b>Partie A: Plan des réseaux (15 points)</b>		
<b>10 points:</b> Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
<b>5 points:</b> Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)</b>		
<b>10 points:</b> Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour sur + 50 %	13	10
<b>5 points max:</b> 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%		5
<b>10 points:</b> Date ou période de pose des canalisations sur + de 50%	11	10
<b>5 points max:</b> 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%		5
<b>Partie C: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>		
<b>10 points:</b> Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges,)	10	10
<b>10 points:</b> Existence et mise à jour au moins annuelle de l'inventaire des équipements sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
<b>10 points:</b> Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
<b>10 points:</b> Caractéristiques des compteurs (réf. du carnet métrologique, date pose)	0	10
<b>10 points:</b> Localisation et date des recherches de fuites + nature des réparations	0	10
<b>10 points:</b> Localisation des autres interventions (purges, réparations,)	10	10
<b>10 points:</b> Existence et mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de renouvellement des canalisations (à minima sur 3 ans)	10	0
<b>5 points:</b> Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du réseau (temps de séjour et capacités de transfert des réseaux)	5	5
<b>Nombre total de points 2022 P 103.2 (/120)</b>	<b>94</b>	<b>110</b>

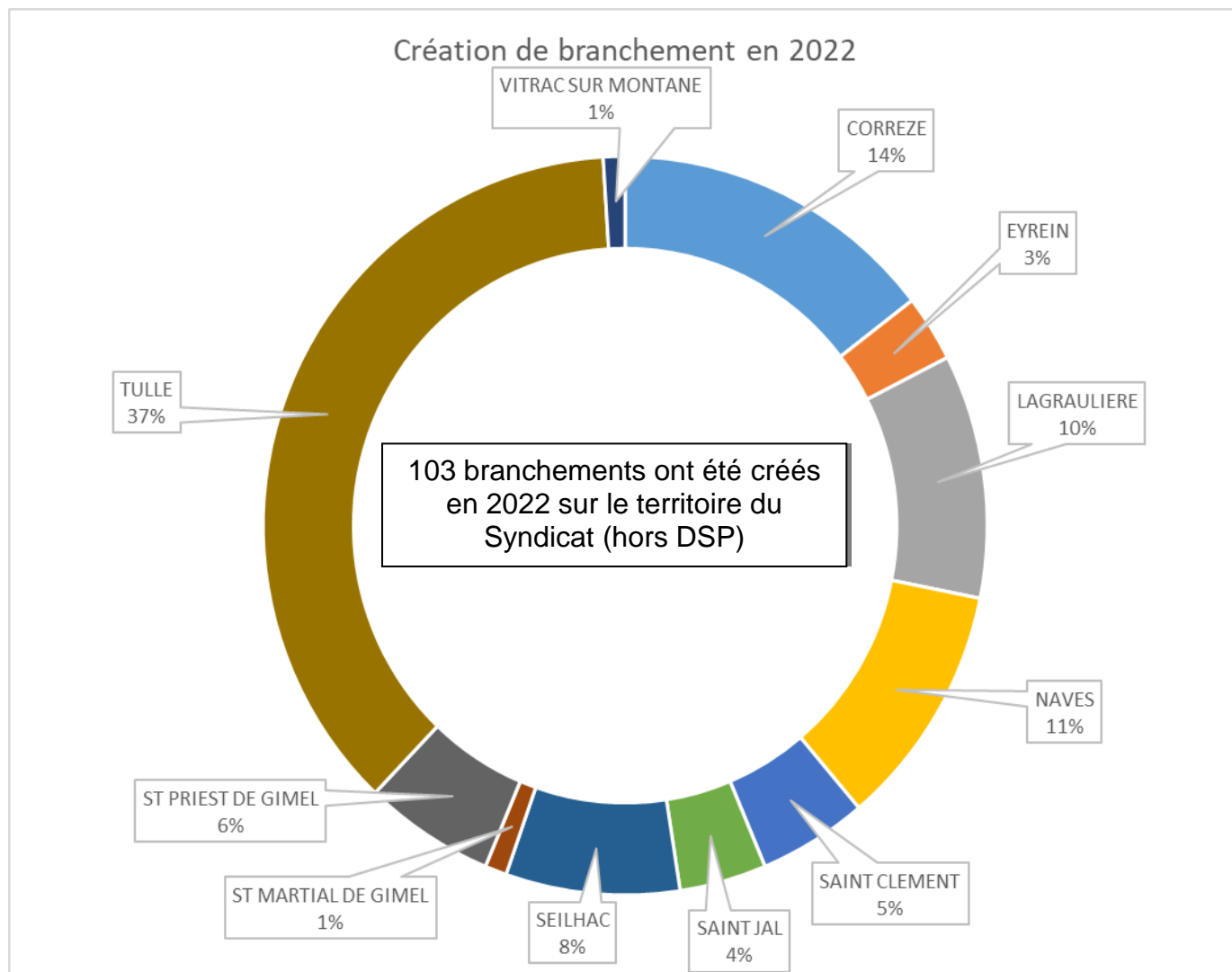


**Attention :** Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

## 6. Les branchements

### Le taux de respect du délai maximal des ouvertures des branchements :

En 2022, première année de fonctionnement du Syndicat dans sa configuration actuelle, cet indicateur n'a pu être suivi. Par ailleurs, le Syndicat dispose d'un règlement de service validé en Conseil Syndical en date du 15 décembre 2022 et mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Uzerche dispose de 1728 branchements en 2022 soit 3 de plus qu'en 2021 :

Les branchements			
Type branchement	2021	2022	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	1 725	1 728	0,2%

Le taux de réclamation :

Sur le territoire du Syndicat (hors DSP) en 2022, 29 réclamations ont été enregistrées sur la période du 03/03/2022 au 31/12/2022 (pas d'enregistrement par les différents services administratifs avant le rapprochement dans les locaux de Naves) soit, un taux pour 1000 abonnés à 2,23.

Calcul :  $(29/12955)*1000$

Les deux principaux motifs de réclamation concernent la facturation et la qualité de l'eau :

Réclamation facture		Réclamation qualité eau	
Augmentation des tarifs	2	Qualité de l'eau potable "Avenue Malaquin"	4
Consommation anormale	5	Température eau	1
Contestation d'index	4		
Demande de résiliation pour insatisfaction	1		
Erreur d'adressage	2		
Exonération de la facturation d'eau potable	2		
Facturation surestimée	1		
Insatisfaction sur suivi de facturation	1		
Prélèvement non autorisé	1		
Qualité des relèves de compteur	1		
Relance pour impayé	2		
Surestimation de la consommation	2		
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>Total</b>	<b>5</b>

Pour Uzerche le taux de réclamation est de 15.03 / 1000 abonnés.

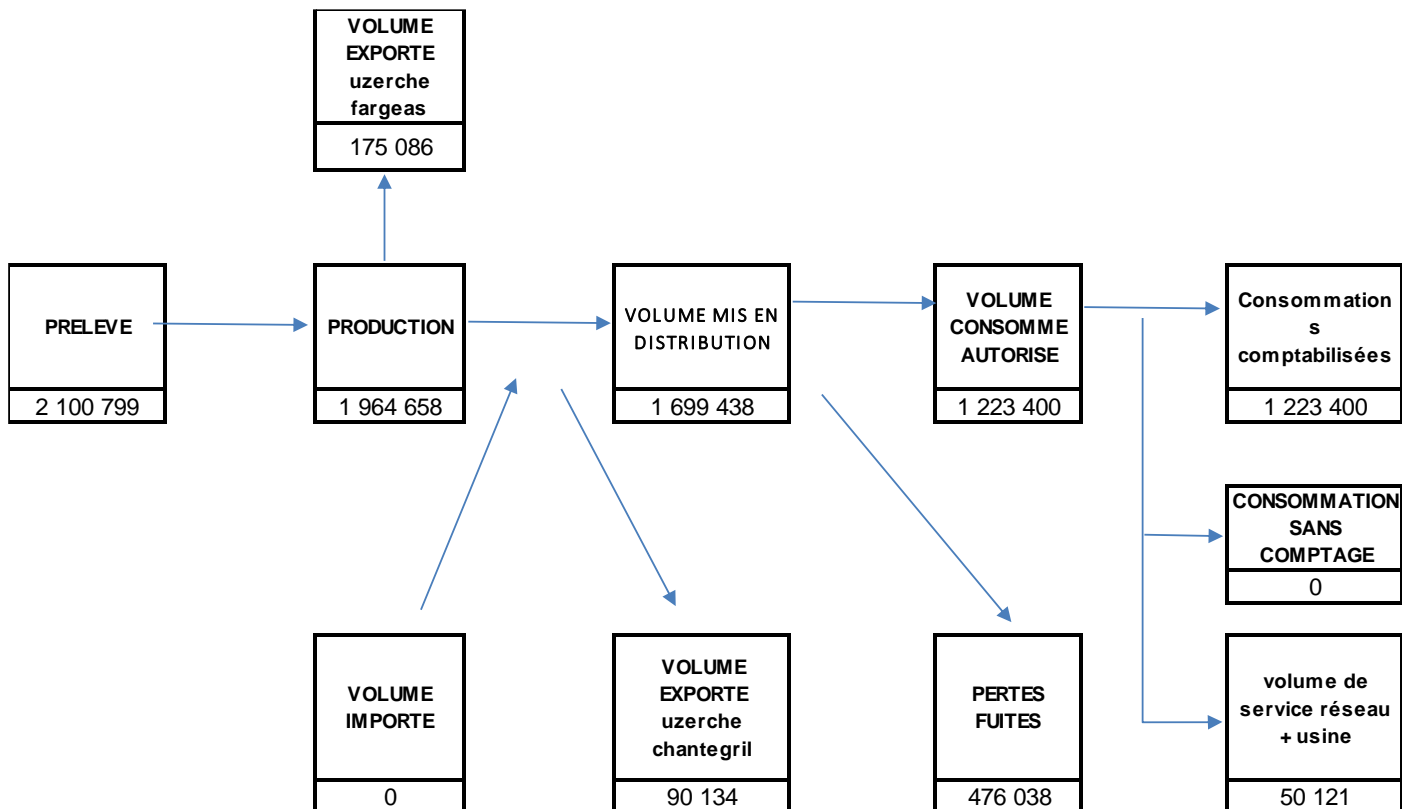
Il y a 1530 abonnés sur la DSP en 2022 soit, 23 réclamations enregistrées (courriers et mails).

## IV. Les indicateurs quantitatifs

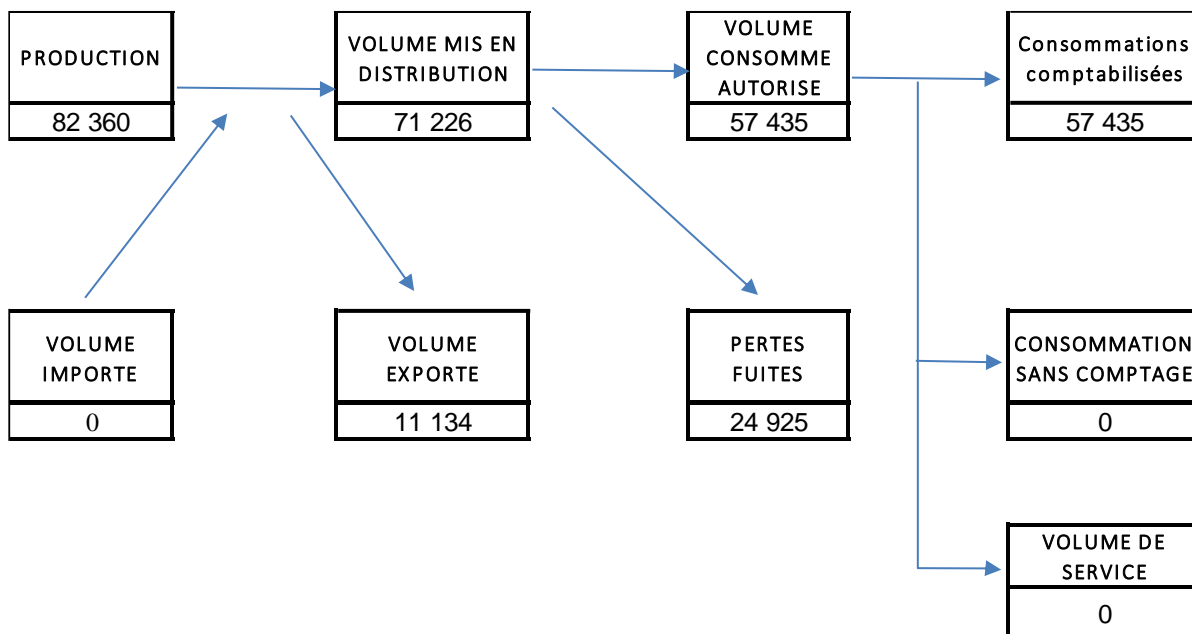
### 7. Le bilan des volumes

VOLUME en m3 sur 365 jours	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	DSP Uzerche	TOTAL
Volume prélevé	2 100 799	82 360	206 490	0	<b>2 389 649</b>
Volume produit	1 964 658	82 360	206 490	0	<b>2 253 508</b>
Volume produit vers Uzerche	175 086				<b>175 086</b>
Volume produit vers Ferrières	1 789 572				<b>1 789 572</b>
Volume importé	0	0	0	262 464	<b>262 464</b>
Volume exporté	90 134	11 134	2 131	537	<b>103 936</b>
Volume mis en distribution	1 699 438	71 226	199 486	265 367	<b>2 235 517</b>
Volume consommé autorisé	1 223 400	57 435	120 107	198 620	<b>1 599 562</b>
Volume comptabilisé	1 223 400	57 435	117 473	188 316	<b>1 586 624</b>
Volume de service de réseau + usine	50 121	0	7 143	3 727	<b>60 991</b>
Volume dégrevés aux abonnés			3958	1687	<b>5645</b>
Volume sans comptage	0	0	364	6 577	<b>6 941</b>
Nombre de jours de période de relève	311	346	377		<b>345</b>
Perte fuite	476 038	24 925	81 510	66 747	<b>649 220</b>
Rendement % <i>P 104.3 = (V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros) × 100</i>	66,86	83,25	60,63	75,88	<b>71,66</b>

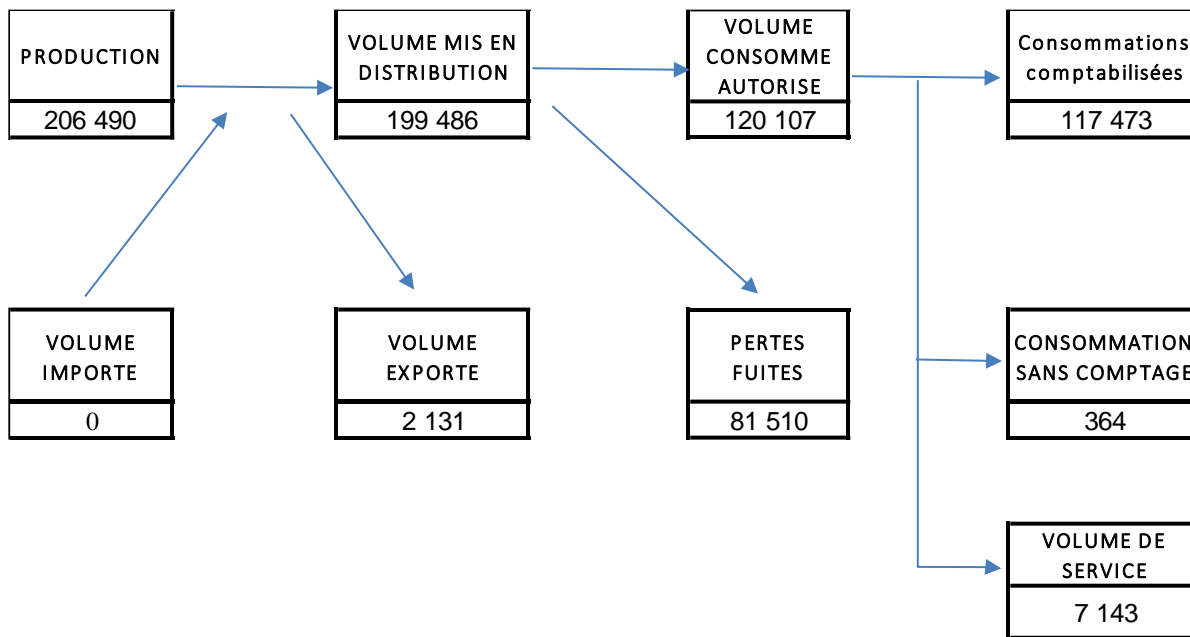
### UDI Carderies



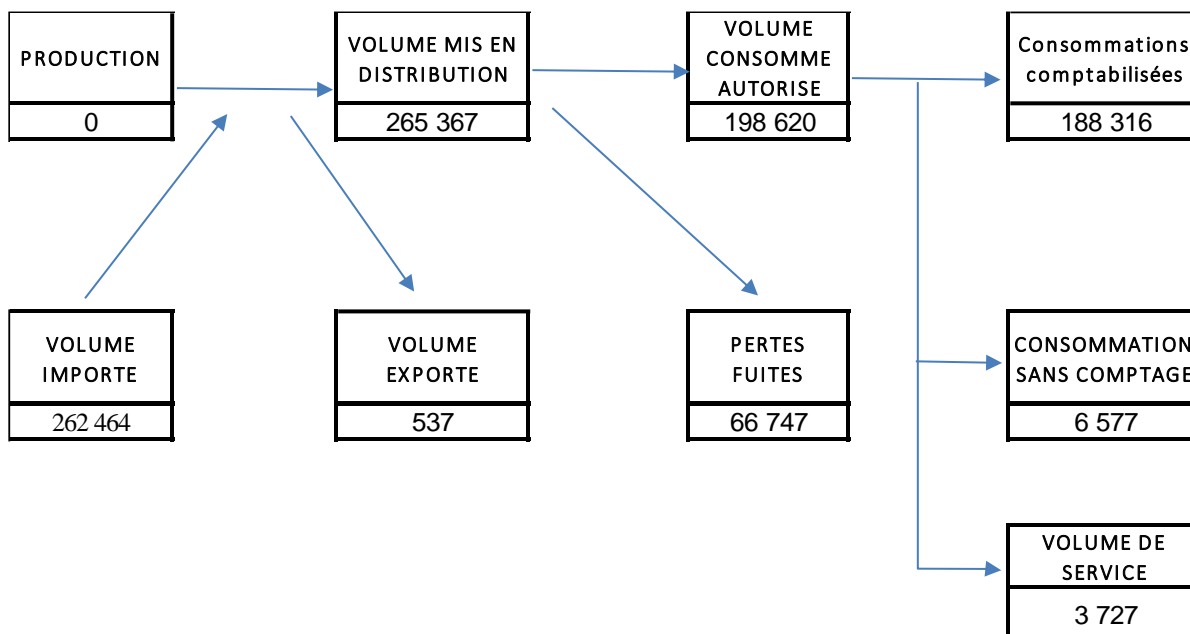
### UDI Corrèze



## UDI Montane



## UDI Uzerche



## 8. Le rendement et indices des réseaux de distribution

	UNITE	OBSERVATIONS	UDI CARDERIES	UDI CORREZE	UDI SECTEUR MONTANE	UZERCHE	TOTAL
Linéaire de réseau	km		495,00	58	184	78	<b>815,00</b>
Nombre d'abonnés au 31/12/2022	U		10 994	660	1301	1529	
Nombre d'abonnés par km de réseau	ab/km		22.21	11.37	7.07	19,6	<b>15,05</b>
Rendement	%	$(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / (V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}) \times 100$	64,00	83,35	60,12	74.9	<b>69,71</b>
Indice linéaire de consommation	ILV (m3/km/j) 2021 P105.3	$(V7+V3)/\text{longueur réseau hors branchement}$	6,94	3,66	2,10	7.01	<b>4,60</b>
Indice linéaire des volumes non comptés	ILV (m3/km/j) 2021 P106,3	$((V4-V7)/(365 \times \text{linéaire de réseau}))$	4,42	1,54	1,43	2.71	<b>2,66</b>
Indice linéaire de pertes	ILP (m3/km/j) 2021 P106,4	$((V4-V6)/(365 \times \text{linéaire réseau}))$	4,41	1,52	1,42	2,34	<b>2,48</b>
Rendement minimum à avoir suivant décret n°2012-97 du 27.01.2012 :	%	65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5	66,39	65,73	65,42	66,4	<b>65,92</b>

### Le rendement du décret « fuites » :

Seuils de rendement fixés dans le [décret n°2012-97 du 27.01.2012](#)

- ◆ Rendement minimum 1 (RM1) = 85%
- ◆ OU rendement minimum 2 (RM2) = 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5

Avec I.L.C =  $(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ jrs}$



Indice linéaire de perte :

TYPE DE RESEAU		RURAL	INTERMEDIAIRE	URBAIN
	Nombre d'abonnés /km	<25	<50	>=50
Indice linéaire de perte	Bon	<1,5	<3	<7
	Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
	Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
	Mauvais	>4	>8	>15

UDI Carderie = type rural mauvais

UDI Corrèze = type rural acceptable

UDI Montane = type rural bon

UDI UZERCHE = type rural médiocre

**Attention :**

Bien mettre en parallèle la réalité du terrain, la notion de rendement, et d'ILP.

A noter, que les rendements sont en progressions et supérieurs ou très proche (< de 5%) des références imposées par le décret.

## V. Les indicateurs qualitatifs

### 9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

Cet indicateur permet d'apprécier la qualité de l'eau potable distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) de Corrèze, par rapport aux limites de qualité fixée dans la réglementation ([Arrêté du 11 janvier 2007](#)).

Méthode de calcul :

◆ **P 101.1** = Nombre de prélèvements bactériologiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année \* 100

◆ **P 102.1** = Nombre de prélèvements physicochimiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année \* 100

			UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	UDI Uzerche
Taux conformité microbiologie	P101,1	%	100,00	100,00	100,00	100,00
Taux conformité paramètres physico chimique	P101,2	%	100,00	100,00	100,00	100,00
Nombre de prélèvements microbiologie réalisés		U	56,00	8,00	30,00	24,00
Prélèvement microbiologique non conforme		U	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de prélèvements paramètres physico-chimique réalisés		U	56,00	9,00	34,00	48,00
Prélèvement physico-chimique non conforme		U	0,00	0,00	0,00	0,00

Les bilans ARS des différentes unités de distribution sont jointes au présent rapport.

## VI. Les travaux

### 10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés

Communes	Nom de la voie	Nature des travaux	Nature des réseaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
Tulle	Boulevard des Tamaris	Renouvellement réseau	Fonte	301	80
St Clément	La Beysserie	Extension réseau	PVC	199	110
Naves	Les Rochettes	Renforcement branchement	PVC	100	90
Seilhac	Les Grillons		PVC	190	90

D'autres travaux ont été réalisés au cours de l'année 2022 :



Amorce de travaux de renouvellement  
Rue des Sœurs de Nevers Tulle



Amorce de travaux de renouvellement  
Boulevard Joffre Tulle





## 11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

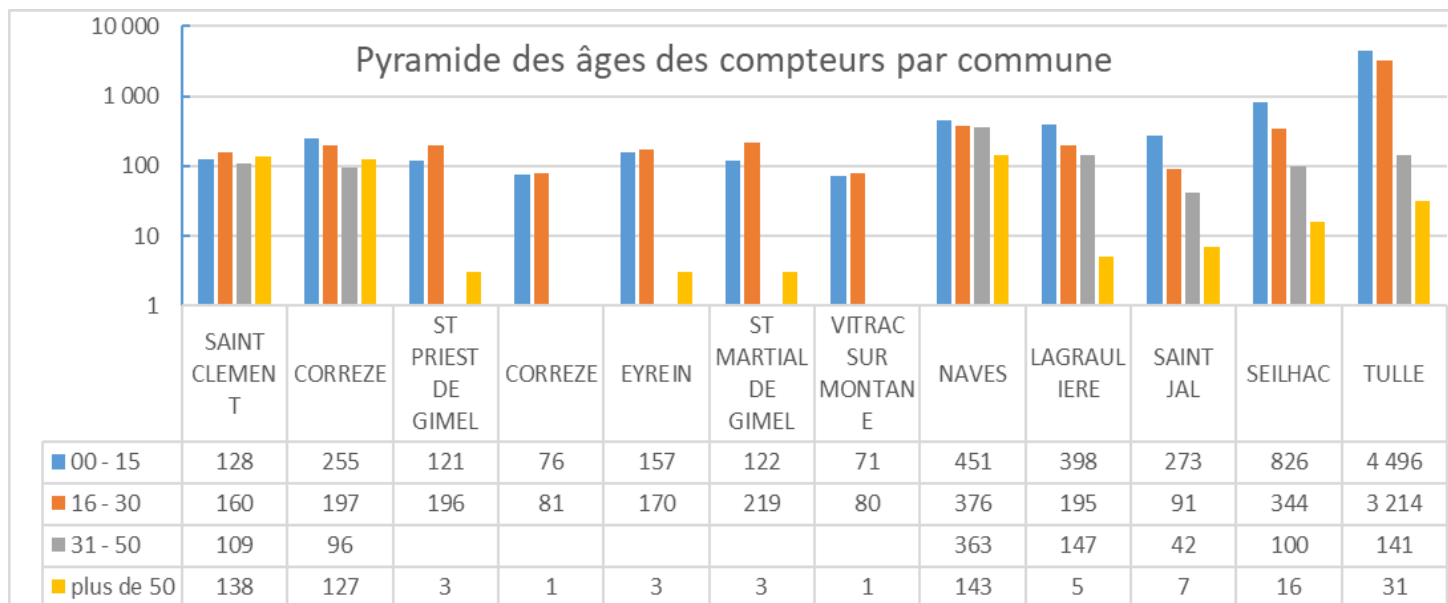
[Modalités de calcul :](#)

◆ P 107.2 = Linéaire de réseau moyen renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total du réseau

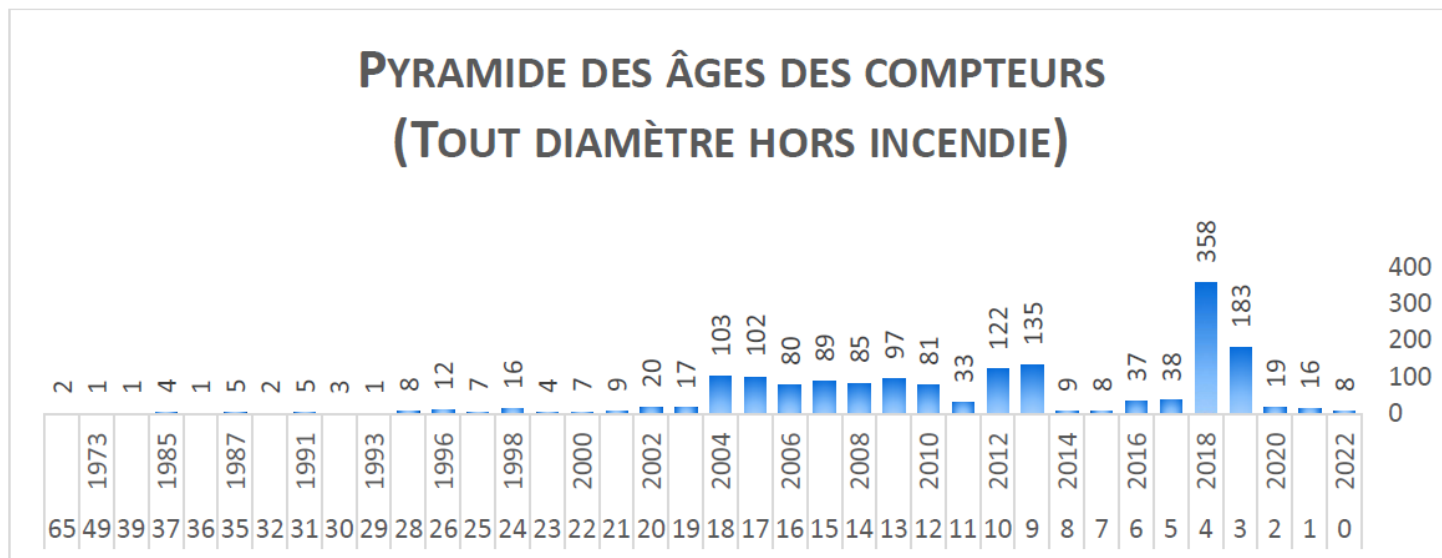
Année	Désignation	Unité	UDI CARDERIES						UDI CORREZE	UDI MONTANE	UDI UZERCHE	TOTAL
			NAVES	SEIHLAC	ST JAL	LAGRAULIERE	ST CLEMENT	TULLE	CORREZE			
2022	Réseaux	km	89	184			47	175	58	184	78	815
	Branchement	U								1 728	0	
	Compteurs	U	1336	2439			532	7883	673	1302	1 730	15883
	Renouvellement réseau	km	0.790								0	0.790
	Taux renouvellement réseau	%	0.16%								0	0.1%
	Renouvellement branchement	U						28			0	
	Renouvellement branchement plomb	U									0	
	Fuite réseau	U						71		5	1	
	Fuite branchement	U								30	3	
	Fuite compteur	U									0	
Renouvellement compteur	U	52	31			17	232	19	37	16	404	

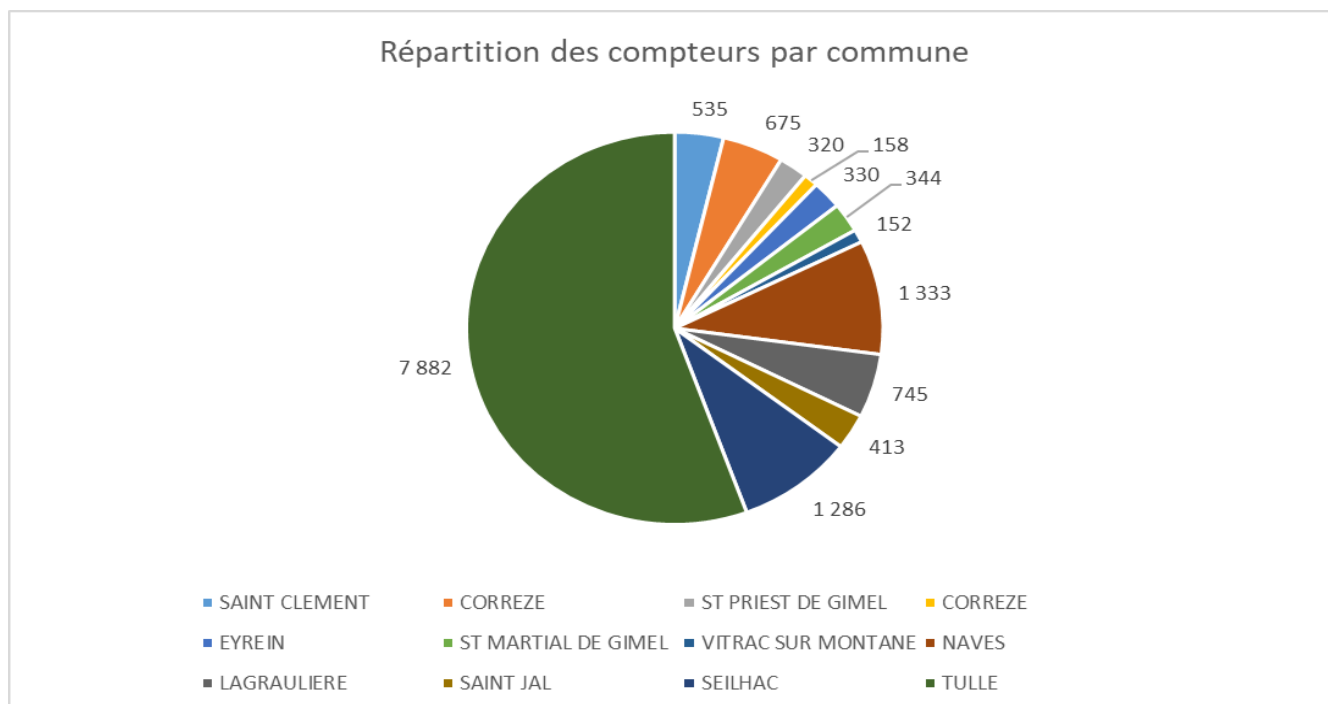
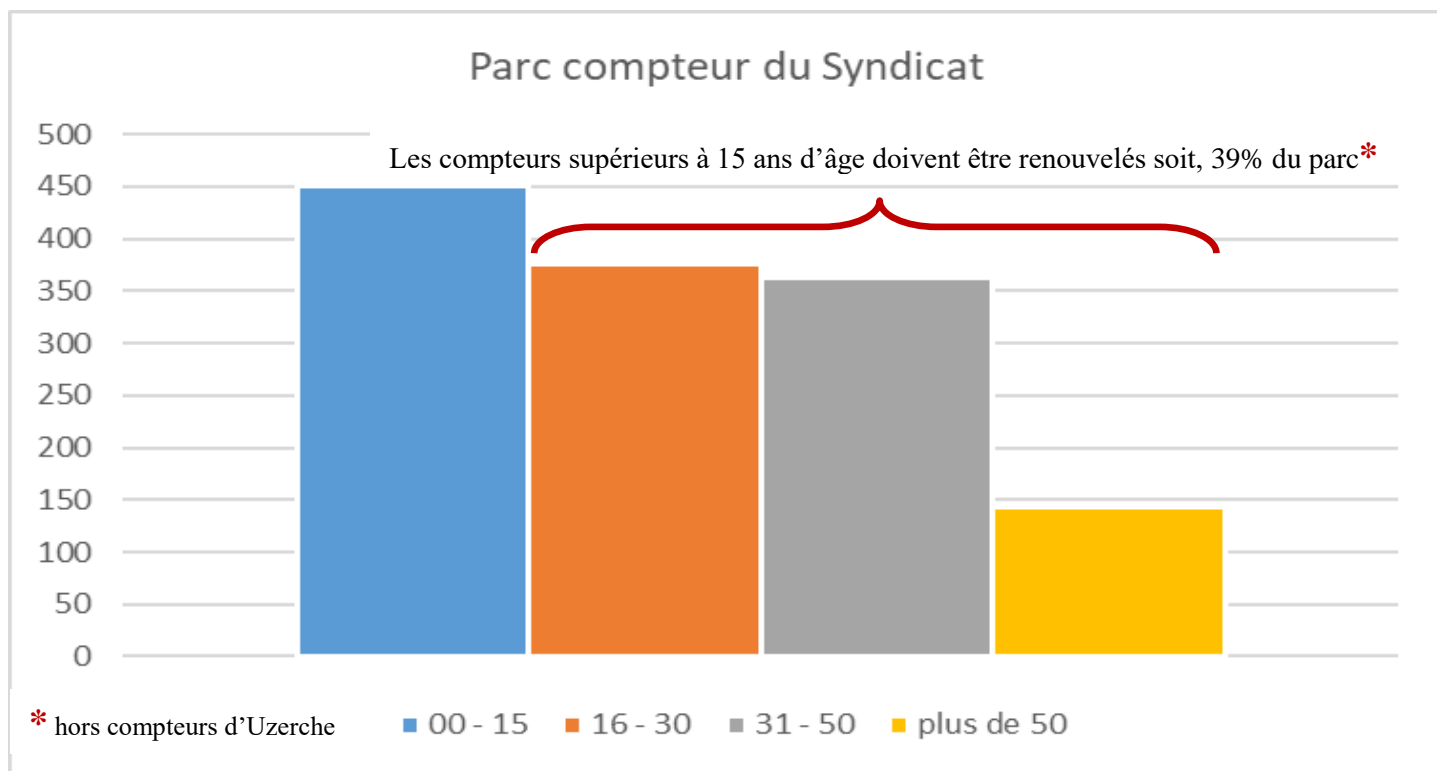
## 12. Les compteurs

Nous avons 14175 compteurs sur le syndicat qui se répartissent de la manière suivante :



Uzerche dispose d'un parc de 1730 compteurs qui se répartissent de la manière suivante :





Répartition du parc compteur de la commune d'Uzerche :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	561	19	4	584
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	217	9	1	227
Eau froide	C 10 - 14 ans	-	412	6	-	418
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	380	11	0	391
Eau froide	E 20 - 25 ans	-	47	16	-	63
Eau froide	F > 25 ans	-	42	3	-	45
Eau froide	Inconnu	-	0	-	-	0
Incendie	A 0 - 4 ans	-	-	0	-	0
Incendie	B 5 - 9 ans	-	-	-	2	2
Total		-	1 659	64	7	1 730

### 13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet d'appréhender le bon fonctionnement du réseau et la continuité du service d'eau potable, conformément au règlement du service de l'eau.

Modalités de calcul :

◆ P 151.1 = Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés au préalable (au moins 24h à l'avance) / Nombre d'abonnés \*1 000

Cette donnée n'a pas été quantifiée pour l'année 2022

## VII. Les indicateurs financiers

### 14. La tarification de l'eau 2022

#### LES REDEVANCES EAU D 102.0

##### Modalités de calcul :

◆ D 102.0 = Prix T.T.C du service au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N (donc 2022) avec le détail des différentes parts pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> avec prise en compte de l'abonnement le plus usuel (soit pour un compteur de diamètre 15 mm).

Suite aux transferts de compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au Syndicat et à la nécessité d'application d'une convergence tarifaire, le syndicat souhaite une harmonisation des tarifs pour l'ensemble des usagers (hors DSP).

Pour les tarifs Collectivité de la DSP d'Uzerche, les abonnés sont également soumis à un tarif dit délégataire (voir détail facture)

COLLECTIVITE	PART FIXE 2022 (€HT)
SPDFV	83.58
Uzerche	54.84
Uzerche (part délégataire)	28.16

COLLECTIVITE	PART VARIABLE 2022 (€HT/m3)
SPDFV	2.09
Uzerche	0.39
Uzerche (part délégataire)	2.47

#### Prix pour 120m3 abonnement inclus :

SECTEUR	PRIX 2022 (€HT/m3)
SPDFV	2.79
Uzerche (hors part délégataire)	0.86
Uzerche (avec part délégataire)	3.26



**Facture type de 120m3**Syndicat

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Part Fixe - Abonnement EAU	2022	365 jours		83,58000	83,58	4,60 (5,50%)	88,18
Consommation EAU	2022	120 m3		2,09000	250,80	13,79 (5,50%)	264,59
<b>Organismes publics</b>							
Redevance prélèvement ressource en eau	2022	120 m3		0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Redevance Pollution	2022	120 m3		0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78
<b>Total de votre facture</b>					<b>385,98</b>	<b>21,23</b>	<b>407,21</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>385,98</b>	<b>21,23</b>	<b>407,21</b>

DSP Uzerche

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>406,20</b>		<b>428,54</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	28,16	28,16	5,5	
Part de la commune du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	64,84	64,84	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	2,4780	297,36	5,5	
Part communale du T1 de 0 M3 à 5000 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,0020	0,24	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,13	15,60	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>39,60</b>		<b>41,78</b>
<b>AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,33	39,60	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			<b>445,80</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>24,52</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>470,32</b>
<b>Net à payer</b>					<b>470,32 €</b>

## 15. L'état de la dette

La durée d'extinction de la dette permet d'apprécier les marges de manœuvre du service de l'eau en matière de financement des investissements et d'endettement.

### Modalités de calcul :

◆ P 153.2 = Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Encours total de la dette = capital restant dû

Épargne brute annuelle = différence entre les recettes et les dépenses réelles du service de l'eau

Ces données sont issues du compte administratif 2022 du budget distribution, pour 2022 les données d'Uzerche sur le budget annexe n'ayant pas été prises en compte.

### Partie du Syndicat exploitée en régie (Partie Distribution):

	Section exploitation	Section investissement	TOTAL 2022	2021
Recettes réelles 2022(+RAR)	4 339 254.19 €	1 750 204,32 €	5 893 626.29 €	5 202 979,73 €
Dépenses réelles 2022(+RAR)	3 570 568.91 €	2 870 435,74 €	6 666 456.71 €	6 345 838,71 €
Epargne brute 2022			768 685.28 €	-22 627,56 €
En cours de la dette			2 347 447.34 €	1 691 992,23 €
Durée d'extinction de la dette 2022 <b>P153.2</b>			3.05 ans	Non calculée

## 16. Les abandons de créances

### Le taux des abandons de créances

Le taux des abandons de créances permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

### Modalités de calcul :

◆ P 109.0 = Montant des abandons de créances + versements au Fonds de Solidarité Logement / V facturé

Les abandons de créances sont régis par la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement qui vise à effacer, totalement ou partiellement, les créances sur les factures d'eau des personnes en situation de précarité.

En 2022 compte-tenu des transferts de compétence et changement de trésorerie, le montant des abandons de créances est de 423.97 € € pour la partie du Syndicat gérée en régie. Pour la DSP d'Uzerche il y a eu 6 dossiers FSL d'instruits.

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Abandons de créances 2022	423.97€	107.95€
Volume eau facturée en 2022	1 215 322€	179 541M3
Taux 2022 (P109.0)	0.00035	0.0005
Nbre de dossier FSL 2022	0	1

## 17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés sur les factures d'eau permet de mesurer l'efficacité du recouvrement.

### Modalités de calcul :

◆ P 154.0 = Montant d'impayés / chiffre d'affaires T.T.C facturé

Montant des impayés au 31/12/N (2022) sur les factures émises au titre de l'année N-1 (2021)

Chiffre d'affaires total T.T.C N-1 hors travaux (parts collectivité, délégataire et redevance prélèvement)

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Montant d'impayés 2021 au 31/12/2022	141 555.31 €	8 284€
Chiffre Affaires 2021 (art-70111)	2 673 806.76 €	330 162€
Taux 2021 (P154.0)	5.29%	2.51%

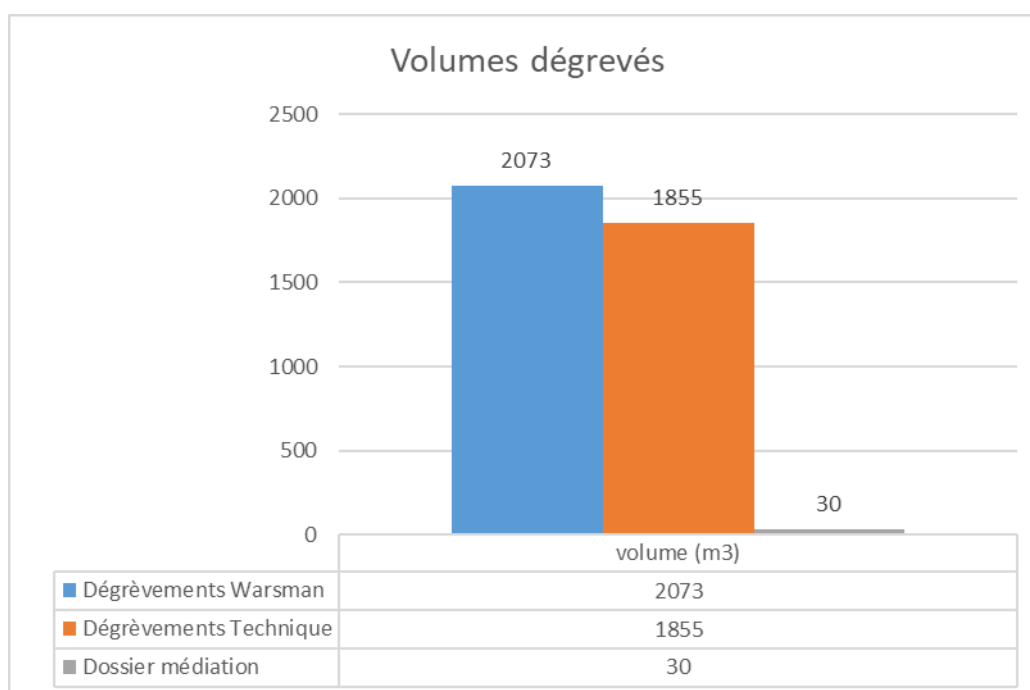
## VIII. Informations complémentaires

### 18. Gestion usagers

#### Les demandes de dégrèvements et médiation :

Sur 31 demandes de dégrèvements réceptionnées sur l'année 2022, 19 ont été accordés dont une par le Médiateur de l'eau.

Nombre de dossiers	
Dégrèvements Warsman	8
Dégrèvements Technique	10
Dossier médiation	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>



Les dégrèvements			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	1	5	400,0%
Volumes dégrévés (m³)	26	1 687	6 388,5%

## Remises fuites 2022

UZERCHE - 22487				
Code Insee	Commune	Classe client	Adresse	Volumes dégrévés(m3)
19276	UZERCHE	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	14 FAUBOURG DES FRERES NOILHETAS	1 220
19276	UZERCHE	Particulier	26 FAUBOURG DE LA POMME	312
19276	UZERCHE	Particulier	13 ROUTE D EYBURIE	129
19276	UZERCHE	Particulier	5 IMPASSE DE LA BORIE BLANCHE	18
19276	UZERCHE	Particulier	13 LA GOUMANDIE	8
Total général				1 687

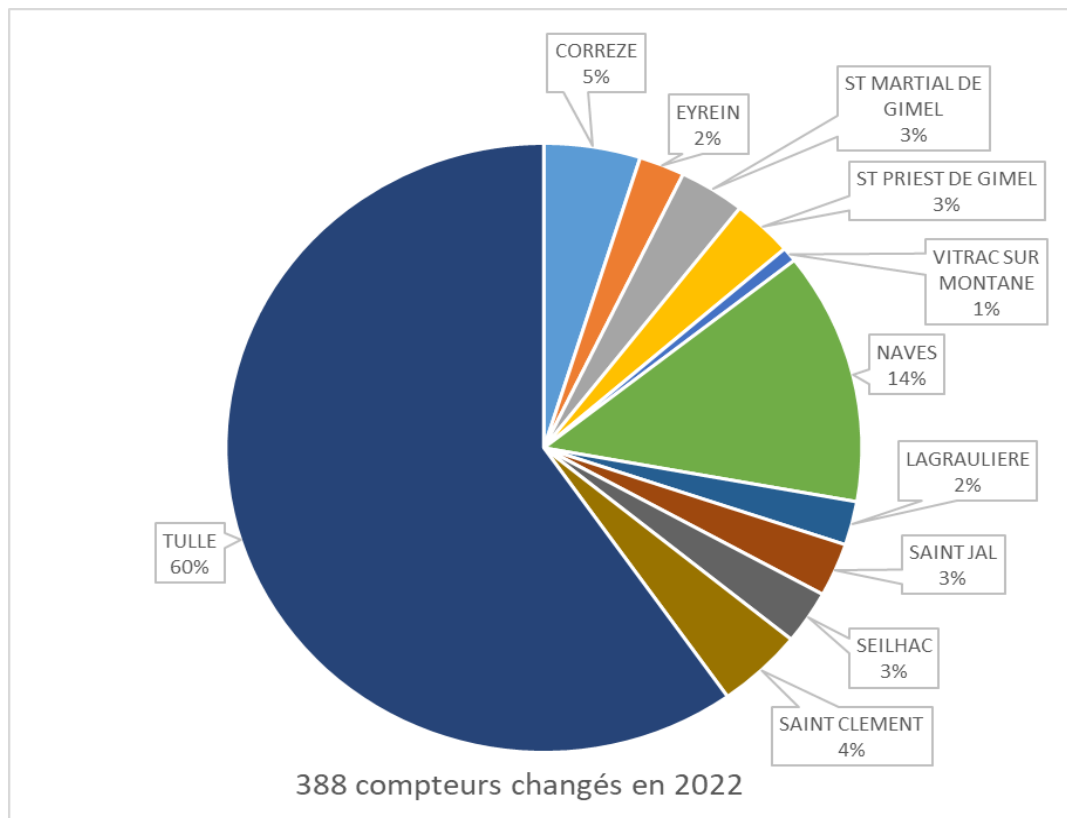
### Les Mutations :

		2021			2022		
		Nombre de départs	Nombre d'arrivées	Solde	Nombre de départs	Nombre d'arrivées	Solde
UDI CORREZE	CORREZE	60	89	-29	38	46	-8
UDI MONTANE	CORREZE	60	11	49	38	4	34
	EYREIN	19	17	2	13	18	-5
	ST MARTIAL DE GIMEL	18	20	-2	16	18	-2
	ST PRIEST DE GIMEL	30	32	-2	12	18	-6
	VITRAC SUR MONTANE	4	6	-2	2	4	-2
UDI CARDERIE	NAVES	64	77	-13	65	74	-9
	LAGRAULIERE	48	55	-7	45	50	-5
	NAVES	64	2	62			0
	SAINT CLEMENT	33	1	32			0
	SAINT JAL	11	17	-6	17	20	-3
	SEILHAC	78	88	-10	68	78	-10
	SAINT CLEMENT	33	34	-1	31	37	-6
	TULLE	865	907	-42	837	807	30
Total		1 447	1 357	90	1 220	1 175	45

## 19. Service Technique

Voici un aperçu des actions de l'ensemble des agents techniques auprès de nos abonnés sur l'année 2022.

### Les changements de compteurs :



### Les interventions :

2022	
CHAMEYRAT	3
CORREZE	46
ESPAGNAC	1
EYREIN	12
LAGRAULIERE	26
LAGUENNE	1
NAVES	88
SAINT CLEMENT	30
SAINT JAL	15
SEILHAC	40
ST MARTIAL DE GIMEL	16
ST PRIEST DE GIMEL	13
TULLE	515
VITRAC SUR MONTANE	10
<b>Total</b>	<b>816</b>

#### Les interventions Clientèle

816 interventions pour 253 jours travaillés  
 Soit une moyenne sur l'année de 3 interventions par jours  
 63% des interventions se font sur Tulle

Les principaux motifs de demande d'interventions des usagers :

BRANCHEMENT INDIVIDUALISATION	3	FERMER LE COMPTEUR	3
BRANCHEMENT NEUF	5	INFO TRAVAUX	3
BRUIT	2	MANQUE EAU	14
CONSOMMATION SUR RESILIE	13	METRE DEVIS	15
CHANGER LE COMPTEUR	144	OUVRIR BRANCHEMENT	27
DIVERS	48	OUVRIR LE COMPTEUR	10
DEPOSER LE COMPTEUR	13	PRESSION	20
FERMER BRANCHEMENT	17	PROBLEME ROBINET	51
FUITE	17	POSER LE COMPTEUR	2
FUITE BRANCHEMENT	31	QUALITE EAU	20
FUITE COMPTEUR	52	RELEVÉ INDEX	312
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT	11		

**Les interventions sur le réseau de distribution**

Indicateur	Type d'intervention	2021	2022	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	1	-	-100,0%
Accessoires	renouvelés	4	-	-100,0%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	4	-	-100,0%
Branchements	créés	3	3	0,0%
Branchements	modifiés	1	2	100,0%
Compteurs	déposés	1	6	500,0%
Compteurs	posés	9	6	-33,3%
Compteurs	remplacés	9	16	77,8%
Devis métrés	réalisés	5	9	80,0%
Enquêtes	Clientèle	49	50	2,0%
Fermetures d'eau	à la demande du client	1	1	0,0%
Fermetures d'eau	autres	1	-	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	1	-	-100,0%
Remise en eau	sur le réseau	-	1	-
Réparations	fuite sur branchement	10	3	-70,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	20	8	-60,0%
Autres		364	324	-11,0%
Total actes		483	429	-11,2%

# ANNEXES

🔹 **NOTES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

🔹 **BILANS ARS**